



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 58917

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et en particulier dans le Pas-de-Calais. En effet, à ce jour, les structures arrageoises ne peuvent plus répondre à l'accueil des personnes inscrites en préfecture d'Arras et demandant l'asile politique. Par ailleurs le centre d'accueil de Sangatte est surpeuplé. Il semble donc urgent de mettre en oeuvre un plan d'accueil soutenu par l'Etat et l'Union européenne afin que la situation ne se dégrade pas davantage. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin que la France puisse assurer de meilleures conditions d'accueil aux demandeurs d'asile présents sur son territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58917

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1487